



**PROCES VERBAL DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 JUILLET 2022 A 20 H 30**

PRESENTS :

M. Franck CALAS, Maire ;

Mmes, MM Philippe MABRU, Jocelyne ROLLET Adjoints.

Eric DE CLAVIERE, Marie-Laure KNEPERT, Frédéric MARTINEZ, Christophe POULAIN, Alexandre QUILLIEN, Thomas VANNIER Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Jean-Pierre CHAMPION à Franck CALAS, Magali ROBERT à Thomas VANNIER, Camille THETE à Alexandre QUILLIEN

ABSENTS : Thierry CHABANON, Didier REY

Monsieur le Maire, CALAS Franck, ouvre la séance à 20h30.

Secrétaire de séance : VANNIER Thomas

Avant de demander la validation du compte-rendu valant procès-verbal du 23 juin 2022, M. Le Maire informe que Madame Camille THÊTE a tenu à préciser qu'elle ne désirait pas faire partie de la commission « Marchés ».

Le compte-rendu valant procès-verbal du 23 juin 2022 est validé à l'unanimité.

Puis, selon l'ordre du jour :

1 - Décision modificative n°1

Le Maire explique que pour pouvoir payer certaines factures il s'avère nécessaire de faire des mouvements de crédit en fonctionnement et en investissement :

Investissement dépenses :

020 (dépenses imprévues) : - 100.00 €

21538 - op 156 (réseaux eaux pluviales) : - 3 230.00 €

2158 - op 160 (matériel divers) : + 598.00 €

2183 - op 153 (matériel informatique) : + 2 732.00 €

Fonctionnement dépenses :

022 (dépenses imprévues) : - 230.00 €

6712 (amendes fiscales et pénales) : + 230.00 €

OÙ CE QUI PRECEDE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, ACCEPTE les mouvements de crédit listés ci-dessus et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

VOTE : Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2 – Adoption de l’instruction budgétaire et comptable M57

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu le III de l’article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d’opter pour la nomenclature M57 ;

Vu l’avis du comptable public en date du 13/07/2022 pour l’application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable abrégé/développé pour la commune de Mogneneins au 1er janvier 2023 ;

**OUI CE QUI PRECEDE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L’UNANIMITE,
DECIDE :**

- d’adopter, à compter du 1er janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;
- de préciser que la nomenclature M57 s’appliquera aux budgets suivants : commune et CCAS
- que l’amortissement obligatoire ¹, ou sur option ², des immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2023 est linéaire et pratiqué à compter de la date de mise en service du bien selon la règle du prorata temporis ;
- que les durées d’amortissement seront celles qui étaient antérieurement appliquées ;
- que sera appliqué l’amortissement par composants au cas par cas, sous condition d’un enjeu significatif ;
- de maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d’investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- de constituer une provision dès l’apparition d’un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d’un actif dans sa totalité sur l’exercice avec un étalement budgétaire ;
- d’autoriser M. Franck CALAS, le Maire, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- d’autoriser M. Franck CALAS, le Maire, à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

¹Conformément aux dispositions des articles L.2321-2-27° (communes et groupement de communes de plus de 3 500 habitants) et R.2321-1 du CGCT

²Sur décision de l’assemblée délibérante

VOTE : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires :

Marie-Laure KNEPERT : Cela simplifiera-t-il la comptabilité ?

Franck CALAS : On ne sait pas réellement mis à part le fait que toutes les administrations auront le même plan comptable.

Jocelyne ROLLET : Y-a-t-il une formation de prévue ?

Franck CALAS : Non pas pour le moment.

V/ Rapport des commissions

Administration Générale

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION excusé.

Cadre et qualité de vie

Madame Jocelyne ROLLET informe que la réunion prévue samedi 30 juillet sera certainement avancée au vendredi 29 juillet. Elle demande l'autorisation de parler de la bibliothèque (en tant que membre actif) à Philippe MABRU qui lui répond positivement.

Cet après-midi les bénévoles de la bibliothèque ont fait du rangement. Il a été constaté une augmentation du nombre d'adultes qui empruntent des livres.

Une demande a été faite auprès de la bibliothèque pour faire, un après-midi, un atelier « floral ».

Il y a eu de très bons retours concernant l'animation découverte de l'anglais.

Commentaires :

Philippe MABRU : A quel stade en est l'installation de la zone « Mangas » ?

Jocelyne ROLLET : C'est en cours mais on attend l'intervention d'une administrée qui avait proposé son aide.

Franck CALAS : Je ne pense pas qu'un atelier floral concerne les bibliothèques.

Jocelyne ROLLET : Si car nous avons des livres documentaires sur les activités manuelles et nous accepterons toutes les propositions pour animer la vie de la bibliothèque. Bien sûr tout cela reste à « cadrer ».

Jeunesse et Affaires Culturelles

Monsieur Philippe MABRU nous informe que :

- Sa commission s'est réunie le 29 juin dernier pour définir sur place les emplacements définitifs des fresques. Malgré le problème des risques de dégradation qui s'est posé, quatre d'entre elles vont être installées au City Park et la cinquième sera fixée sur le mur de l'école du Jorfond. Une réunion avec Franck CALAS, Jean-Pierre CHAMPION, les employés techniques et lui-même a été fixée au 11 août pour lister précisément les fournitures nécessaires. Installation définitive le 18 août.
- Une réunion est prévue avec Didier REY le 18 août prochain au sujet de la fabrication des décorations de Noël.
- Il demande à la commission numérique si sa commission peut se joindre à eux lors de la session réalité virtuelle du 17/09 et éventuellement prolonger jusqu'au 18/09. La DLP a accepté de nous prêter les mâles (oculus, consoles.....). Une exposition de mangas (figurines, livres, etc...) sera mise en place. Si des personnes pouvaient venir en manga.

Commentaires :

Frédéric MARTINEZ : Prêtent-ils un écran vidéo ?

Philippe MABRU : Non.

Thomas VANNIER : Cette animation cible les adolescents ?

Philippe MABRU : Non cela concerne toutes les générations.

Jocelyne ROLLET : Livrent-ils le matériel ?

Philippe MABRU : Oui ils amènent le matériel mais auparavant il faut faire une formation de 3h pour acquérir les bases nécessaires à l'organisation d'une animation. Celle-ci se déroulera le 8 septembre prochain, si l'un ou l'une d'entre vous veut participer il n'y a pas de soucis.

Gestion du Territoire

Didier Rey : absent.

V/ Questions diverses

Jocelyne ROLLET nous informe que l'association Dyna'Gym a peut-être trouvée un coach. Voir avec le planning de l'école quel jour serait le plus adapté pour que le cours de gymnastique ne dérange pas.

Thomas VANNIER nous informe que suite à une réunion à la Communauté de Communes M. DESCHIZEAUX nous alerte (en parlant à l'ensemble des communes du territoire) sur la désertification des assistantes maternelles alors que la population augmente. 20 % d'entre elles arrêtent d'exercer cette année. Il a été demandé de réfléchir à l'éventuelle construction d'une nouvelle crèche, sur son lieu d'implantation et son mode de gestion.

Franck CALAS explique que le recrutement de personnel est très compliqué mais l'avantage est que la communauté de commune garde le contrôle sur les tarifs alors que si l'on donne la gestion à une société privée nous ne pourrions pas intervenir.

Philippe MABRU précise que les assistantes maternelles sont soumises à beaucoup trop de contraintes et que c'est certainement pour cela qu'elles arrêtent toutes leurs activités.

Marie-Laure KNEPPERT insiste sur le fait qu'il faudrait absolument une équité des places en crèche.

Frédéric MARTINEZ si le problème n'est pas pris à l'envers et demande si l'on connaît le pourquoi de ces démissions.

Franck CALAS rappelle qu'aujourd'hui elles sont soumises à de très nombreuses contraintes et que si elles ont moins de demande c'est également dû au fait qu'elles imposent la plupart du temps leurs horaires.

Marie-Laure KNEPPERT signale qu'il faudrait avertir les employés techniques que lorsqu'ils élaguent il faudrait faire attention à ne pas boucher le ruisseau.

Alexandre QUILLIEN demande à quelle période l'élagage peut se faire. Franck CALAS lui répond que l'on peut encore pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire, lève la séance à 21 h 15.

Le Secrétaire de Séance
Thomas VANNIER



Le Maire,
Franck CALAS

